



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 7
Mercredi 22 février 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Votre profil:

- Avoir suivi le cours MCH2 (modèle comptable harmonisé 2)

Entrée en fonction: 01.07.2023

Lieu de travail: Le Grand Val

Délai de postulation: 14 avril 2023

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Melissa Aubry, présidente du syndicat scolaire, au 079 958 76 92.

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels, sont à adresser par email à l'adresse suivante: aubrymelissa@hispeed.ch

Grandval, le 16 février 2023

Le syndicat scolaire du Grand Val

- Facturation
- Préparation du budget
- Comptabilité

Votre profil:

- Avoir suivi le cours MCH2 (modèle comptable harmonisé 2)

Entrée en fonction: 01.07.2023

Lieu de travail: Le Grand Val

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Melissa Aubry, présidente du syndicat scolaire, au 079 958 76 92.

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels, sont à adresser jusqu'au 14 avril 2023 par email à l'adresse suivante: aubrymelissa@hispeed.ch

Crémines, le 22 février 2023

Le Syndicat Scolaire du Grand Val



Belprahon

Syndicat scolaire du Grand Val

Mise au concours / Offre d'emploi

Le Syndicat scolaire du Grand Val recherche:

Un(e) caissier/ère du syndicat scolaire
du Grand Val, taux d'occupation 10 %

Votre mission:

- Participer à la vie active de la commission scolaire en étant présent/e à env. 4 bureaux et 4 séances de la commission scolaire par année.
- Facturation
- Préparation du budget
- Comptabilité

Votre profil:

- Avoir suivi le cours MCH2 (modèle comptable harmonisé 2)

Entrée en fonction: 01.07.2023

Lieu de travail: Le Grand Val

Délai de postulation: 14 avril 2023

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Melissa Aubry, présidente du syndicat scolaire, au 079 958 76 92.

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels, sont à adresser par email à l'adresse suivante: aubrymelissa@hispeed.ch

Belprahon, le 22 février 2023

Le secrétariat communal



Court

Votations cantonales du 12 mars 2023

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations cantonales du 12 mars 2023, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président: M. Fabien Müller

Suppléant: M. Bernard Leuenberger

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un des membres du bureau électoral, désigné par le président avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres: 1. M^{me} Nathalie Bachschmidt
2. M^{me} Brigitte Baour
3. M^{me} Marie-Laure Bartolo
4. M^{me} Mélanie Bärtschi
5. M. Didier Badertscher
6. M. Xavier Barthe

Suppléantes: 1. M^{me} Hélène Burri
2. M^{me} Mélody Cardicchi

Court, le 22 février 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Fermeture de la rue du Vieux Chemin

La rue du Vieux Chemin sera partiellement fermée du 27 février au 10 mars 2023 pour permettre la pose de conduites dans la chaussée dans le cadre des travaux de viabilisation.

Crémines, le 22 février 2023

Le Conseil communal

Mise au concours / Offre d'emploi

Caissier/ère du Syndicat Scolaire du Grand Val, taux d'occupation 10%

Votre mission:

- Participer à la vie active de la commission scolaire en étant présent/e à environ 4 bureaux et 4 séances de la commission scolaire par année.



Eschert

Fermeture du guichet

Le guichet communal sera exceptionnellement fermé en date de **lundi 6 mars 2023**. Pour les demandes urgentes, nous vous prions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat communal.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Eschert, le 22 février 2023

Secrétariat communal

Bureau de vote pour les votations cantonales et communales du dimanche 12 mars 2023

Président M. Pierre-André Barras

Président suppléant M. Daniel Neukomm

Secrétaire M. Samuel Martina

Membres M. Ludovic Lachat
M. Arnaud Maître

Membres suppléants M. Dan Moser
M. Jimmy Naine

Eschert, le 22 février 2023

Le Conseil communal



Grandval

Mise au concours

Caissier/ère du syndicat scolaire du Grand Val, taux d'occupation 10%

Votre mission:

- Participer à la vie active de la commission scolaire en étant présent/e à environ 4 bureaux et 4 séances de la commission scolaire par année.
- Facturation
- Préparation du budget
- Comptabilité

Votre profil:

- Avoir suivi le cours MCH2 (modèle comptable harmonisé 2)



Corcelles

Mise au concours / Offre d'emploi

Caissier/ère du syndicat scolaire du Grand Val, taux d'occupation 10%

Votre mission:

- Participer à la vie active de la commission scolaire en étant présent/e à environ 4 bureaux et 4 séances de la commission scolaire par année.
- Facturation
- Préparation du budget
- Comptabilité

Entrée en fonction: 01.07.2023
Lieu de travail: Le Grand Val
Délai de postulation: 14 avril 2023

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Melissa Aubry, présidente du syndicat scolaire, au 079 958 76 92.

Les dossiers de candidature, comprenant les documents usuels, sont à adresser par email à l'adresse suivante: aubrymelissa@hispeed.ch

Grandval, le 22 février 2023

Le Syndicat scolaire du Grand Val



Moutier

Avis de construction

Requérant: Guimaraes Pedro, Sur-Menué 21, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1610, Blanche-Terre 16

Projet: Rénovation complète du bâtiment / Isolation périphérique et pose de stores / Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur / Aménagement d'une terrasse en façade Ouest

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 mars 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 février 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: Balmer SA, par M. Eric Affolter, Chemin Nicolas-Junker 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 502, au lieu-dit: « Rue de l'Ecluse 30 », commune de Moutier.

Projet: construction de 3 balcons en façade Sud-Ouest et en toiture du bâtiment existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 mars 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 février 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Halter SA, par M. Florian Schlier, Rue de Genève 17, 1003 Lausanne.

Auteur du projet: Bonnard + Woeffray, architectes FAS/SIA, Avenue de France 24, 1870 Monthey.

Emplacement: parcelles N°s 304, 306, 2017, 309, 2383, 2386, 3137 et 3159, aux lieux-dits: « Rue Industrielle et Rue du Moulin », commune de Moutier.

Projet: démolition des bâtiments existants (Rue de l'Hôtel-de-Ville 20, Rue du Moulin 3 et 5 et Rue Industrielle 12), construction de deux immeubles mixtes de 94 logements avec l'aménagement d'un centre commercial et de surfaces artisanales au rez-de-chaussée, création d'un parking souterrain

de 2 niveaux et d'un quai de chargement intérieur avec accès pour les camions de livraison, aménagement d'espaces extérieurs comprenant des cheminements piétonniers ainsi que la plantation de végétation et d'arbres, création de places de stationnement pour deux-roues à l'extérieur et suppression de 4 places de stationnement publiques à la Rue du Moulin.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Plan de quartier «Moulins II».

Dérogations: art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 mars 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 février 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Ecole obligatoire

Inscription des élèves de 1^{re} année

Depuis la révision de la loi scolaire (LEO), les deux années d'école enfantine sont devenues obligatoires et font partie de la scolarité normale qui compte désormais onze années: deux années d'école enfantine, six années d'école primaire et trois années d'école secondaire.

L'inscription obligatoire des enfants de 1^{re} année nés entre le 01.08.2018 et le 31.07.2019 aura lieu

Mardi 7 mars ou jeudi 9 mars 2023, de 8 h. à 11 h. au secrétariat de l'école, Rue du Clos 1, 1^{er} étage.

La rentrée des classes 2023-2024 est fixée au 21 août 2023.

Moutier, février/mars 2023

Ecoles enfantines de Moutier

Avis de construction

Requérant: Sabedini Nehat, Laufenburgstrasse 6, 4058 Bâle

Emplacement: Parcelle N° 29, Rue du Nord 6

Projet: Isolation périphérique du bâtiment, remplacement des fenêtres, remplacement des volets par des stores et remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 24 mars 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 22 février 2023

Services Techniques-Urbanisme

Courses de motocross

Nous informons la population prévôtoise que l'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne a délivré l'autorisation suivante s'agissant de l'organisation de courses de motocross:

Titulaire de l'autorisation

MXRS Sàrl, M. Christian Chanton, Unterführungsstrasse 26, 4542 Luterbach

Lieu

2740 Moutier «Clos Henne», parcelles de M. Albert Ruch

Date et durée de la manifestation:

18 et 19 mars 2023

9h à 12h et 13h à 18h30

Date de remplacement: 15 et 16 avril 2023

Moutier, le 17 février 2023

Conseil municipal



Petit-Val

Passeport vacances du Jura bernois

Le Conseil communal a décidé de soutenir l'édition 2023 du passeport vacances en versant CHF 10.- par enfant qui participera aux activités proposées.

Souboz, le 22 février 2023

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant: Commune Bourgeoise de Reconvilier, M. Frédy Doriot, Rue de Bel-Air 26, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 2146, Sous Montoz 1

Projet: Changement d'affectation de la partie Sud de la loge pour le stockage de matériel et l'entrepose de véhicules en état de fonctionner pour le domaine agricole et sylvicole, à la place de l'hébergement de vaches allaitantes et leurs veaux, sans modification du bâtiment

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: agricole

Dérogation: Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 16 mars 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 15 février 2023

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Anchisi Jérôme, Rue des Echettes 16, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Anchisi Sandra et Jérôme, Rue des Echettes 16, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 1336, Rue des Echettes 16

Projet: Pose d'une piscine creusée non chauffée et agrandissement de la terrasse suspendue au Sud du bâtiment

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 23 mars 2023 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 22 février 2023

Le secrétariat municipal

Travaux à la Rue des Nouettes et aux Molez

Chères citoyennes, chers citoyens, La Municipalité vous informe qu'elle va effectuer à partir du mois de mars le remplacement des conduites

d'alimentation et d'assainissement en eau à la Rue des Nouettes et aux Molez.

À cette occasion, des perturbations de la circulation sont à prévoir et une signalisation adéquate sera mise en place afin de garantir votre sécurité.

L'accès aux propriétés sera garanti en tout temps sauf pendant la période du goudronnage, les riverains seront avertis en temps voulu par l'entreprise qui effectuera les travaux.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Reconvilier, 17 février 2023

Au nom des services industriels



Saicourt

Informations communales

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 12 décembre 2022

Le procès-verbal a été déposé publiquement du 11 au 30 janvier 2023. Aucune opposition n'ayant été déposée, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 13 février 2023.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le jeudi après-midi 23 février 2023.

Le Fuet, le 22 février 2023

Conseil municipal



Tavannes

Mise au concours

La municipalité de Tavannes met au concours pour sa crèche

une place d'apprentissage d'assistante socio-éducatif-ve

pré-requis:

- Avoir un intérêt marqué pour l'accueil de la petite enfance
- Idéalement avoir une expérience pratique d'animation ou de garde d'enfants
- Avoir les qualifications scolaires nécessaires pour suivre l'apprentissage

Les offres avec les documents usuels sont à adresser par mail à secretariat@tavannes.ch jusqu'au 1^{er} mars 2023. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la directrice de la crèche, M^{me} Ingrid Tolotti au 032 481 33 91.

Tavannes, le 30 janvier 2023

Conseil municipal, Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Hélène et Philippe Zimmermann, Les Vies 25, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Projet: rénovation intérieure, changement du système de chauffage à mazout par une pompe à chaleur, installation de trois velux en toiture, isolation du sol des combles et du plafond du sous-sol du bâtiment Rue du Général Voirol 15 sis sur la parcelle N° 314 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: objet digne de conservation.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mars 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 15 février 2023

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Sophie et Stéphane Ménard, Chemin de Belfond 23, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Matthieu Tanner Architecte Sàrl, Rue du Puits 36, 2610 Saint-Imier.

Projet: modification du projet de construction de l'agrandissement de la maison familiale Chemin de Belfond 23, parcelle N° 1842 en zone H2, soit la suppression du couvert à voiture enterré et la construction d'un couvert à voiture hors-sol à l'est du bien-fonds.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise: à l'art. 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mars 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 15 février 2023

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: Tavannas Kebab Sàrl, Grand-Rue 18, 2710 Tavannes.

Projet: remplacement des enseignes existantes par de nouvelles en façade nord du bâtiment Grand-rue 18 sis sur la parcelle N° 171 en zone Centre.

Recensement architectural: ensemble bâti A.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mars 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 22 février 2023

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: DC SWISS SA, Grand-Rue 19, 2735 Malleray

Auteur du projet: DC SWISS SA, Grand-Rue 19, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1074, Grand-Rue 19, 2735 Malleray

Description du projet: construction d'un local non-chauffé de 4.5x2.35x4m dans le prolongement de la construction actuelle pour l'entreposage d'un réservoir d'eau pure

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Aa5

Dépôt public: du 22 février au 24 mars 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions – consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 14 février 2023

Commune mixte de Valbirse

Loi cantonale sur l'énergie – les changements que les propriétaires doivent connaître

La loi révisée sur l'énergie entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Elle poursuit différents objectifs: réduire la consommation énergétique, diminuer les émissions de CO₂, accroître le recours aux énergies renouvelables, réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger et renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

Les informations suivantes sont importantes pour les propriétaires:

Remplacement d'un chauffage

Désormais, le remplacement d'un chauffage doit toujours être annoncé.

Si le nouveau chauffage est lui aussi alimenté par des énergies fossiles, des exigences supplémentaires s'appliquent aux immeubles d'habitation, aux bâtiments administratifs, aux écoles, aux commerces et aux restaurants de plus de 20 ans. Ces exigences sont considérées comme remplies si, dans l'état actuel, il est attesté que l'efficacité énergétique globale correspond à la classe D du CEEB, si un certificat Minergie valable est disponible ou si l'une des douze solutions standard est mise en œuvre dans les règles de l'art.

L'annonce du remplacement du chauffage se fait via le portail eBau du canton de Berne.

Chauffe-eau électriques

Dans les bâtiments d'habitation, les chauffe-eau électriques centralisés doivent être remplacés dans un délai de 20 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'énergie (au plus tard le 31.12.2043), sauf s'ils fonctionnent avec au moins 50% d'électricité renouvelable autoproduite.

Nouvelles constructions

La notion de besoin en énergie pondéré est remplacée par celle d'efficacité énergétique globale pondérée, qui tient compte de l'ensemble de la consommation énergétique d'un bâtiment. L'énergie autoproduite (électricité et/ou chaleur) peut désormais être déduite si elle est obtenue à partir de sources d'énergie renouvelables. La valeur limite applicable aux besoins en chaleur pour le chauffage est maintenue.

Pour les nouveaux bâtiments d'une surface déterminante de construction supérieure à 300 m², une installation solaire doit désormais être mise en place. Par ailleurs, il est désormais obligatoire d'équiper les nouvelles places de stationnement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Vous trouverez de plus amples informations sous www.be.ch/lcen Si vous souhaitez vous faire conseiller, adressez-vous au service public de conseil en énergie du canton de Berne.

Bévillard, février 2023

Commune mixte de Valbirse

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Police administrative 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12
Centre de l'enfance
Ecole à journée continue 032 493 56 31
Service d'accueil en famille 032 492 10 05
SeJAC 032 493 10 11
Bibliothèque 032 493 59 69